



INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2020 :

AMPLI Mutuelle obtient la note de 91/100

Conformément aux dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, les entreprises communiquent désormais publiquement chaque année sur leurs efforts en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2020, la Mutuelle a obtenu une note globale de 91 sur 100 à l'index d'égalité femmes-hommes.

Ci-dessous, le détail des notes.

- 37/40 : Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- 35/35 : Indicateur relatif aux écarts de taux d'augmentations individuelles
- 5/10 : Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations
- L'indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité est non calculable

Le total des indicateurs calculables est de 77/85 (91/100).

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.